



FORMATION MAC « ACTEUR PRAP 2S »

Maintien et Actualisation des Compétences Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur 2S (sanitaire et Sociale)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

> Maintenir ses compétences afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP 2S, afin de proposer des améliorations techniques et organisationnelles et réduire les risques d'accident du travail et maladies professionnelles.

CONTENU DE LA FORMATION :

> La prévention des risques professionnels :

- Faire le point sur les avancées collectives

> Observer et analyser sa situation de travail :

- Perfectionner ses techniques de prise en hauteur pour observer son travail
- Poursuivre le repérage des facteurs de chutes, d'accidents, de manutention et de TMS
- Partager ses repérages de situations de travail à risque
- Revoir les outils de recherche d'améliorations préventives

> Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention :

- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

> Les séquencements des déplacements naturels du corps humain.

> L'analyse d'une situation d'accompagnement en fonction du schéma décisionnel.

> Argumenter le choix de l'accompagnement en fonction des caractéristiques des situations.

EVALUATION ET CERTIFICATION :

> Un certificat « Acteur PRAP 2S » sera renouvelé au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives conformément au référentiel de compétences. Il est délivré pour 24 mois.

> Prolongation du certificat conditionné par le suivi d'un MAC Acteur PRAP 2S tous les 24 mois.

> Evaluation à chaud de la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- > Diaporama
- > Retour d'expériences et échanges des pratiques
- > Rappel des connaissances
- > Révision des techniques de manutention d'objets inertes
- > Evaluations formatives
- > Evaluations certificatives

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

> Pour l'ouverture des sessions, le délai d'accès maximum est de 21 jours.

> L'inscription s'effectue dans l'onglet nous contacter sur notre site internet : www.prevst18.fr

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

> Nos formations étant dispensées au sein des locaux de l'APST18, nos conditions d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap



limité à 10
participants par
groupe

Formation assurée
par formateurs
titulaires du
certificat
"Formateur PRAP
2S", certifié INRS



Tout salarié titulaire
du certificat Acteur
PRAP 2S.



14 heures



Accès PMR